

Communiqué de presse

21.11.16



Avis de l'ADEME

La méthanisation, élément clé de la transition énergétique et écologique

Gestion des déchets, production d'énergie renouvelable, réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), accompagnement du monde agricole vers de nouveaux horizons économiques : la méthanisation est une voie d'avenir aux bénéfices multiples, tant du point de vue environnemental qu'économique, pour contribuer à la transition énergétique et écologique. Les lois de transition énergétique pour la croissance verte et de programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) confirment des objectifs de développement ambitieux. L'ADEME publie ce jour son avis sur la méthanisation afin de mieux informer les acteurs de la filière.

Une filière en développement en France

Déjà mature dans certains pays comme l'Allemagne, la méthanisation est en développement en France. Il existe des potentiels de développement notamment :

- Lié au développement de **collectes séparées des biodéchets** des gros producteurs ou des ménages (pour lesquels la Loi de Transition énergétique pour la Croissance Verte fixe un objectif de généralisation du tri à la source d'ici 2025).
- Dans le secteur agricole, qui représente son principal gisement. **Pour l'ADEME, il convient alors de mobiliser en priorité les effluents d'élevage et les résidus de culture** et, dans une moindre mesure, des cultures telles que prairies ou cultures intermédiaires.

Une filière à la rentabilité satisfaisante

Les retours d'expériences réalisés par l'ADEME sur un panel de 80 installations de méthanisation en fonctionnement (intégrant l'augmentation de tarif électrique de 2015) montrent que, dans **la très grande majorité des cas, la rentabilité économique est satisfaisante, en particulier pour les projets à la ferme ou de petits collectifs (moins d'une dizaine d'agriculteurs)**. Aujourd'hui, les aides publiques (dispositif de soutien aux investissements ou à l'énergie produite) restent cependant essentielles pour assurer la concrétisation des projets. **L'ADEME recommande que les dispositifs de soutien public soient les plus stables possibles pour assurer une bonne visibilité aux porteurs de projets comme aux financeurs.**

La nécessité d'une approche intégrée au sein des territoires

La filière de la méthanisation associe de nombreux acteurs : agriculteurs, gros producteurs de déchets organiques, gestionnaires des réseaux gaz et électricité, collectivités, particuliers... Monter une unité de méthanisation est un projet souvent long, complexe et aux investissements lourds.

L'ADEME recommande donc aux porteurs de projets de maîtriser les risques et d'optimiser la rentabilité des installations (amélioration des comptes d'exploitation) en veillant à :

- contractualiser sur la durée les approvisionnements (au moins la moitié du gisement). **Une attention particulière doit être portée aux concurrences d'usage pour un même substrat**, notamment s'il bénéficie déjà d'une filière de valorisation (par exemple en alimentation animale ce qui peut être le cas pour des sous-produits d'industries agro-alimentaires ou des issues de céréales) ;
- maximiser la valorisation énergétique ; en raison d'un meilleur rendement énergétique, **l'ADEME recommande l'injection de biométhane dans le réseau de gaz naturel lorsque c'est possible** ;
- **assurer les débouchés de leurs digestats** (plan d'épandage ou normalisation) ;
- **la non-concurrence entre les projets** - et l'adaptation aux besoins des territoires ; les collectivités ont un rôle majeur à y jouer ;
- **anticiper les réparations et le gros entretien** en s'entourant d'entreprises qui ont démontré leurs compétences et de bureaux d'études.

Enfin, cette filière émergente en France, génère de nombreux questionnements qui nécessitent une prise en compte en termes de **concertation locale**. Afin de favoriser la qualité des projets de méthanisation et leur acceptabilité, l'ADEME recommande de mettre à la disposition du grand public des informations et des réponses aux a priori sur les installations et d'aider les porteurs de projets à développer leur connaissance des enjeux et du contexte local et à adopter les bons réflexes en termes de concertation avec les acteurs.

[Consulter l'Avis de l'ADEME sur la méthanisation sur le site de l'ADEME](#)

Service de presse ADEME

Tel : 01 58 47 81 28 / e-mail : [Service de presse ADEME](#)



L'ADEME EN BREF

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. Afin de leur permettre de progresser dans leur démarche environnementale, l'agence met à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public, ses capacités d'expertise et de conseil. Elle aide en outre au financement de projets, de la recherche à la mise en œuvre et ce, dans les domaines suivants : la gestion des déchets, la préservation des sols, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, la qualité de l'air et la lutte contre le bruit.

L'ADEME est un établissement public sous la tutelle du ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer et du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. www.ademe.fr